

DELIBERATION N° 2015/406

Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Ville de Dumbéa
budget annexe « assainissement »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 10 décembre 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'assainissement,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/97 du 30 octobre 2015,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 26 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **quatre cent dix-sept millions soixante-deux mille francs (417 062 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	77 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	340 062 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	417 062 000 F.CFP

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

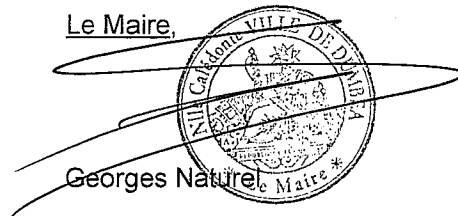
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 10 DECEMBRE 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 10 DECEMBRE 2015

Le Maire,



Georges Nature

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget Primitif 2016 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses à caractère général	32 000 000	32 000 000	
75	Autres Produits de gestion courante	45 000 000	45 000 000	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		77 000 000	77 000 000	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	5 860 000	5 860 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 350 000	6 350 000	
66	Charges financières	2 960 000	2 960 000	
67	Charges exceptionnelles	18 500 000	18 500 000	
OSS-023	Virement à la section d'investissement	43 330 000		43 330 000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		77 000 000	33 670 000	43 330 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget Primitif 2016 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
00025A	Réfection réseau de la Tonghoué	12 100 000	12 100 000	
16A001	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	204 400 000	204 400 000	
OFI-C16	Emprunts et dettes assimilées	61 562 000	61 562 000	
OSS-021	Virement de la section d'exploitation	43 330 000		43 330 000
OSS-041	Opérations patrimoniales	18 670 000		18 670 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		340 062 000	278 062 000	62 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
00025A	Réfection réseau de la Tonghoué	32 000 000	32 000 000	
16A001	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	280 000 000	280 000 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 392 000	9 392 000	
041	Opérations patrimoniales	18 670 000		18 670 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		340 062 000	321 392 000	18 670 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

- **Section d'Exploitation** : 77 000 000 F.CFP
- **Section d'Investissement** : 340 062 000 F.CFP

TOTAL : 417 062 000 F.CFP